

Émetteur

Pôle Formation doctorale
François DAUPHIN

Diffusion

Le

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Réunion plénière du Collège des écoles doctorales normandes

Lieu	Date et heure	Durée
Visio zoom - session enregistrée	30 septembre 2024 à 14 h	

Présent-e-s :

Marie-Samira Abdallah, Michaël Aubert, Anna Bellavitis, Marie-Laure Cabon-Dhersin, Esther Camus, Antoine Corre Basset, François Dauphin, Émilie Despois, Isabelle Dez, Laly Donnier Valentin, Olivier Etard, Côme Ghadi, Angéline Giret, Boris Gnamah, Eugénie Gourichon, John Guaschi, Martine Guénoilé, Françoise Guyot, Yazid Hafsi, Vincent Hardy, Jean Juraszek, Shazia Kassamaly, Jean-Luc Lamotte, Élodie Leblanc, Magalie Lecourtois, Marie Legay, Léa Mairaville, Sophie Mandeville, Aurélie Ménard, Alexandra Merle, Philippe Moguérrou, Damase Mouralis, Charles Nicaud, Céline Picard, Marie-Noëlle Poulain, Laurence Puechberty, Gilles Raoul-Cormeil, Etienne Richard, Hélène Sannier, Margaux Sembach, Romuald Tatin, Mathilde Wullen

Invité-e-s :

Cindy Carrein-Lerouge et Anaïs Ropitiaux

Excusé-e-s : Émilie Bouet, Gilles Gasso, Nicolas Langlois, Raphaëlle Lemaire, Philippe Madeline, Mélody Mourlhion Ostrowski, Sami Nabi, Aurore Patey, Alain Rincé, Delphine Vacquez, Valérie Vignaux

Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Offre de formation doctorale 2024-2025 et budgétisation
3. Offre de service de PhDOOC
4. Présentation du programme de parrainage Master-Doctorat (URN)
5. Formation encadrement et animations café-doctorat
6. Questions diverses

François Dauphin (FD) ouvre la séance du CED à 14h05.

FD rappelle aux pôles doctoraux, écoles doctorales (ED), représentant-e-s des doctorant-e-s et établissements qu'il est important de tenir au courant le plus régulièrement possible le pôle Formation Doctorale de Normandie Université (à minima par courriel à ced@normandie-univ.fr) des démissions / élections / changements de personnels et représentants pour une meilleure efficacité de communication.

1. Informations générales

Réunions d'accueil des doctorant-e-s dans les établissements

FD indique aux membres du CED que les réunions d'accueil des doctorantes et doctorants nouvellement inscrit-e-s au sein des établissements auront lieu les 16 octobre 2024 (journée) pour l'Université de Rouen Normandie, le 14 novembre 2024 (après-midi) pour l'INSA Rouen Normandie, le 19 novembre 2024 (journée) pour l'Université Le Havre Normandie et le 22 novembre 2024 (journée) pour l'Université de Caen Normandie et l'ENSICAEN.



Une présentation synthétique de chaque réunion d'accueil est faite au bénéfice de la collectivité. Laurence Puechberty (URN) précise que le « PhD welcome day » de l'Université de Rouen Normandie sera réalisé en modalités bilingue avec des supports de diapositive en anglais ; il est prévu un accueil de la présidence, une présentation de l'université, du CED, de Normandie Doc et une mini conférence sur l'intégrité scientifique par le référent intégrité de l'établissement, Didier Cholet. Après un déjeuner à la cafétéria de l'Inspé devant des stands de service pour les doctorants, l'après-midi est consacré à trois ateliers : 1° CSTI : comment et pourquoi promouvoir et partager ses recherches, 2° DDRS : comment favoriser le DD dans son activité de doctorant, et 3° Quelles compétences développer au cours du doctorat. Élodie Leblanc (INSA Rouen Normandie) indique que la réunion à l'INSA commencera à 14 h et sera conforme aux réunions des dernières années avec plusieurs présentations dont celle de l'établissement, du CED et d'autres services au profit des doctorants. Françoise Guyot (ULHN) détaille le contenu de la journée d'accueil au Havre avec une présentation de l'université et des services, une présentation du CED, de l'outil SyGAL, de Normandie Doc et de l'accompagnement du PUI sur des projets ; l'après-midi est consacré à une visite de la bibliothèque universitaire et de ses services, puis à un atelier où chaque doctorant présente son sujet de thèse à un autre doctorant qui doit à son tour le restituer à tous. Les modalités sont encore en cours de précision pour la réunion d'accueil la plus tardive sur le site de Caen.

Réunions de rentrée des doctorant-e-s dans les ED

FD complète le programme des réunions destinées aux doctorants entrants avec les réunions d'accueil des doctorants au sein de chacune des ED : ED DN le 22 novembre 2024 (Rouen), ED EGN les 15 octobre 2024 (11 h, visio, nouveaux inscrits) et 26 novembre 2024 (journée, tous doctorants, Le Havre, sujets des nouveaux inscrits), ED NH le 17 octobre 2024 (16 h, MRSH, Caen, commune avec l'ED HSRT) et des dates à venir pour Rouen et Le Havre, ED HSRT les 27 novembre 2024 (18 h, Rouen) et 5 décembre 2024 (11 h, Le Havre), ED nBISE les 14 novembre 2024 (14 h-16 h : doctorants caennais et havrais, Caen) et 19 novembre 2024 (14 h-16 h : doctorants rouennais, Rouen), ED NC le 20 novembre 2024 (Rouen Le Madrillet), ED PSIME les 5, 7 et 28 novembre 2024 (Rouen, Caen, La Havre, doctorants) et 10 octobre, 22 octobre et 5 décembre (Caen, Rouen, Le Havre, informations des DT), et enfin l'ED MIIS les 15 novembre 2024 (10 h, Le Havre), 19 novembre 2024 (14 h, Rouen, INSA et URN) et 29 novembre 2024 (10 h Caen).

Les formats de ses réunions d'accueil par les ED sont différents. Gilles Raoul Cormeil (ED DN) indique que la réunion de rentrée de l'ED DN a lieu à Rouen avec des informations générales sur le parcours doctoral le matin, suivies l'après-midi, par une communication - débat autour du droit commun à l'épreuve des territoires. L'ED NH et l'ED HSRT font une réunion commune à Caen, et la réunion à Rouen le 27 novembre 2024 pour l'ED HSRT pourra également être envisagée comme commune aux deux ED.

Programme annuel des réunions de CED, commissions césures et VAE, réunions inter-pôles

Marie-Noëlle Poulain (MNP) informe les membres du CED du planning annuel des réunions du CED et des différentes réunions des groupes de travail.

Concernant les réunions plénières du CED, elles sont programmées les lundis après-midi entre 14h et 17h les 18 novembre 2024, 20 janvier 2025, 17 mars 2025, 19 mai 2025 et 23 juin 2025 en visioconférence (sauf pour la réunion du 23 juin, envisagée en présentiel). Concernant la « Commission Césures », les dates à retenir sont, 1) pour les césures prévues pour débiter au 1^{er} mars 2025, les 10 janvier 2025 (remontée des dossiers aux maisons du doctorat), 17 janvier 2025 (retour des dossiers au CED) et 28 janvier 2025 à 9 h (réunion de la commission césures) et 2) pour les césures prévues pour débiter au 1^{er} septembre 2025, les 6 juin 2024 (remontée des dossiers aux maisons du doctorat), 13 juin 2025 (retour des dossiers au CED) et 19 juin 2025 à 9 h (réunion de la commission césures). Concernant la « Commission doctorat en VAE », les dates sont les 22 mai 2025 (remontée des dossiers aux maisons du doctorat), 28 mai 2025 (retour des dossiers au CED) et 11 juin 2025 à 9 h (réunion de la commission doctorat en VAE).

MNP présente également le planning annuel des réunions de travail avec les pôles doctoraux (« réunions inter-pôles »), programmées les jeudis à 14 h 30 en alternance avec les réunions du groupe de travail SyGAL : 21 novembre 2024, 16 janvier 2025, 13 mars 2025, 22 mai 2025 et 19 juin 2025. FD va proposer une liste de réunions régulières avec les directions d'ED sur des sujets spécifiques, et tout particulièrement en vue de l'évaluation 3^{ème} cycle Hcéres. Isabelle Dez (ED NC) approuve et manifeste le besoin de ces réunions sur des thèmes précis dont l'Hcéres, même si elle n'est pas une adepte de la multiplication des réunions. Gilles Raoul-Cormeil ajoute qu'une réunion inter-ED avec les vice-présidences recherche des établissements serait nécessaire en lien avec la campagne des contrats doctoraux établissements et Normandie Recherche.

Un planning prévisionnel de ces réunions va être envoyé aux pôles doctoraux des établissements et aux directions d'ED.



Cérémonie de remise des diplômes de doctorat 2024

FD rappelle qu'après Rouen en 2023 et Caen en 2024, la cérémonie de remise des diplômes 2024 de doctorat doit avoir lieu au Havre en 2025. Le pôle Communication de Normandie Université est chargé de l'organisation. Le lieu n'est pas encore fixé : le Volcan, lieu habituel pour cet événement sur le Havre, n'est pas disponible, le Carré des Docks demande un budget très élevé, le stade Océane est peu adapté. Le pôle Communication est en attente du retour de l'espace Simone Veil. La date finale sera fixée au mieux en fonction du lieu. Céline Picard (VP recherche ULHN) a demandé au service Communication de l'ULHN de se mettre en relation avec le pôle Communication de Normandie Université pour aider à débloquer la situation par le biais de contacts privilégiés.

Position sur la participation des émérites aux jurys de soutenance de doctorat

FD revient sur un sujet récurrent des discussions en CED, le positionnement des collègues émérites au sein des jury de doctorat. Si la participation des collègues émérites ne pose pas de problème réglementaire, d'autres points plus précis se doivent d'être abordés compte-tenu des questions remontées très régulièrement, et notamment l'attribution de la qualité de rapporteur, la prise en compte des émérites au calcul du nombre de rangs A et rangs B, ainsi que le fait de savoir si un émérite peut être ou non président de jury de doctorat. FD rappelle que le décret n° 2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'éméritat des professeurs des universités et des maîtres de conférences indique, article 58, que « *Le professeur émérite peut notamment diriger des séminaires et participer aux jurys de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches. Il peut en outre poursuivre, jusqu'à leur terme, les directions de thèse acceptées avant son admission à la retraite.* » FD cite également le règlement intérieur de l'Université Grenoble Alpes (« *Un membre émérite (PR, DR ou MCF) peut faire valoir son diplôme (HDR) pour être rapporteur ou examinateur pour une thèse. En revanche, il ne peut pas faire valoir son rang PR ou PRA. En conséquence, il ne peut pas être président du jury.* ») et celui de l'Université de Strasbourg (« *Un émérite peut être rapporteur si son éméritat est encore valable. Il ne peut pas présider un jury de thèse* »). FD résume la situation : un collègue émérite peut être membre d'un jury, d'après le décret relatif à l'éméritat. Il peut aussi être rapporteur si son éméritat est encore valable car il est titulaire d'une HDR. Par contre, un professeur émérite n'est plus un titulaire actif et ne peut pas compter dans le calcul des ratios rangs A versus rangs B, ni être président de jury.

Une discussion s'engage autour de la notion d'absence d'interdiction explicite de participation en tant que président de jury de soutenance de doctorat dans les décrets. Michaël Aubert (ED nBISE) mentionne d'ailleurs que l'arrêté de 2022 pour les personnels assimilés aux professeurs des universités semble moins contraignant que l'arrêté de 2021 dédié aux professeurs et maîtres de conférence émérites. Esther Camus (Maison du doctorat UCN) précise qu'il y a une diversité importante de prise en compte des émérites dans les établissements en France. MNP indique que la présidence d'un jury de doctorat n'est pas autorisée à Sorbonne Université. Dans le cas du doctorat en Normandie, il convient par contre d'avoir une position commune puisque les ED sont toutes communes aux établissements membres de Normandie Université et que SyGAL doit être paramétré selon une modalité commune. Eugénie Gourichon (INSA Rouen Normandie) mentionne que c'est le caractère « accessoire » de l'éméritat qui peut poser une difficulté notamment en cas de contestation de la décision par un président qui ne serait plus en activité. Elle ajoute que Gilles Gasso (Directeur Recherche INSA Rouen Normandie) souhaite qu'il n'y ait pas plus de 20% d'émérites dans un jury. Jean-Luc Lamotte (ED MIIS) rappelle que le RNCD a émis des recommandations qui vont dans le sens d'une limitation du nombre de collègues émérites au sein d'un jury. Un consensus se dessine autour d'une limitation à un seul émérite dans un jury.

FD demande aux établissements quelles sont les positions de leurs cellules juridiques. Philippe Mogueurou (URN) indique que les services juridiques de l'URN se sont déjà prononcés sur cette question et ont indiqué l'impossibilité qu'un émérite, retraité de fait, puisse porter une décision pouvant être attaquée en annulation. Eugénie Gourichon (INSA Rouen Normandie) fait le parallèle avec le fait qu'un émérite ne peut pas être responsable d'un budget mais peut contribuer à un projet de recherche. Gilles Raoul-Cormeil (ED DN) et Michaël Aubert (ED nBISE) partagent la vision qu'il est plus intéressant pour un jeune docteur de bénéficier du réseau de collègues en activité et de ce fait proposent une incitation à la définition d'un président de jury non émérite. Comme le choix du jury de soutenance n'est possible que le jour de la soutenance, il n'est pas possible que l'ED ou l'établissement ait une vision au préalable. Il n'est pas possible non plus de systématiser la nomination d'un vice-président membre de l'établissement car dans certaines thématiques le seul membre de l'établissement est la direction de thèse. Un rappel des règles de définition des présidences de jury pourrait également être fourni à l'ensemble des membres du jury avant la soutenance.

Afin d'adopter une position commune, il est décidé collectivement de réitérer et élargir la consultation des services juridiques des établissements pour décider d'une position commune. Chaque établissement contacte sa cellule juridique et revient vers le CED.



Anna Bellavitis (ED NH) demande si un émérite peut être garant d'une HDR. Il est précisé par Françoise Guyot (ULHN) et Laurence Puechberty (URN) que la définition d'un garant d'HDR n'est pas obligatoire, et que rien n'interdit un collègue émérite d'être garant si son éméritat est encore valable.

Calendrier des éditions des diplômes de doctorat

FD informe les membres du CED d'une décision de simplification des circuits de contrôle de l'édition des diplômes et des maquettes avec un contrôle aléatoire ou en cas de changement (nouvelle accréditation, nouveaux présidents...) relayée par la DRESRI / DACES en date du 4 juin 2024. Cette simplification concerne principalement les établissements.

Informations SyGAL

FD informe d'un incident sur SyGAL survenu le 10 septembre 2024. Des doctorants ont remonté à la Maison du doctorat de l'URN qu'ils avaient accès aux pré-rapports de jury de soutenance, vraisemblablement à la suite de la mise en ligne d'une nouvelle version de SyGAL. Émilie Despois (URN) a alerté immédiatement les services et l'incident a été résolu en moins de 48 h (suppression du menu permettant l'accès et sécurisation de toutes les pages aux personnes ne disposant pas des privilèges requis). Cet incident a concerné 39 doctorants des 1724 ayant leurs données dans SyGAL à cet instant. Les délégués à la protection des données ont été informés en parallèle.

Rappel sur la mise à jour des règlements intérieurs des ED

FD rappelle que les règlements intérieurs des ED, qui avaient été validés par les établissements il y a quelques années, doivent être de nouveau validés après mise à jour au regard d'un ensemble d'évolutions internes et externes (arrêté de 2022 et ses conséquences, changement d'accréditation, nouvelles modalités des établissements pour les contrats doctoraux, modifications de modalités internes aux ED, ...). Comme défini collectivement lors de la réunion du CED de juin 2024, le travail et la validation s'effectue d'abord en conseil de chaque ED, puis les règlements intérieurs modifiés devaient être transmis au pôle formation doctorale de Normandie Université en septembre 2024 pour un examen en CED ce jour. Tous les règlements intérieurs n'ayant pas été remontés, la présentation et la discussion ne pourra avoir lieu avant la réunion du CED du 18 novembre 2024. Les règlements intérieurs seront ensuite transmis aux établissements co-accrédités pour examen en CAC, CR ou CS. La demande des établissements est d'une part un envoi groupé des règlements intérieurs des 8 ED et d'autre part une mise en forme de chacun mettant en évidence les modifications apportées depuis la dernière version validée.

Refonte des sites des ED et du CED

MNP indique que, suite à la demande de plusieurs ED qui souhaitaient une évolution de leur site internet afin que les utilisateurs aient plus facilement accès aux informations, notamment en revoyant la nécessité et/ou la taille de l'image en page d'accueil, elle avait pris contact avec le pôle communication de Normandie Université en charge de l'ensemble du site internet de la CoMUE. Dans la forme actuelle, toute modification sur la page d'accueil du site d'une ED aura pour conséquence une modification des pages du reste du site de Normandie Université. MNP informe les membres du CED qu'une refonte du site internet de Normandie Université est prévue en 2025 avec des sous-sites : soit le CED et les ED s'inscrivent dans cette refonte, soit le choix se porte sur un site formation doctorale à part (dont le budget reste à trouver). Par contre, ce nouveau site ne pourra pas être effectif avant l'évaluation Hcéres prévue en 2026. En attendant, le pôle Communication de Normandie Université propose de rendre optionnel l'affichage de l'image de la page d'accueil du site actuel et d'indiquer « Menu » à côté du burger afin d'inciter à cliquer pour le déplier. Cette solution réalisable d'ici fin 2024/début 2025 permettra une remontée des actualités et une meilleure expérience pour les usagers.

MNP rappelle que chaque ED peut personnaliser les actualités et les événements de l'agenda de son site et que le pôle Communication peut organiser des formations à WordPress sur demande. Jean-Luc Lamotte (ED MIIS) remercie MNP de son investissement et indique que cette solution d'attente est satisfaisante. MNP indique que le prestataire responsable des modifications demandées sera mandaté par le pôle Communication et que les coûts seront pris en charge par ce pôle. Alexandra Merle, ED NH, souhaiterait pouvoir modifier de manière substantielle la disposition des différents éléments, par exemple mettre du texte sur la partie gauche de la page et pas uniquement des documents en téléchargement. Vincent Hardy (ED PSIME) confirme que c'est possible et encourage les collègues des ED à suivre une formation WordPress.



Campagne 2025 des contrats doctoraux au titre du Handicap

FD rappelle que la prochaine campagne des contrats doctoraux MESR au titre du Handicap aura lieu en début d'année 2025. FD fait un bref compte-rendu de la procédure pour 2024. Cette campagne concernait l'UCN et l'URN (chaque établissement ayant fléché un contrat doctoral sur ses fonds propres au titre du handicap) avec le lancement fin janvier de la procédure normande commune, les entretiens d'accompagnement mi-mars, les auditions de sélection mi-avril, le dépôt des dossiers sur la plateforme MESR début mai. Il a été obtenu un contrat doctoral en miroir du contrat doctoral financé par l'UCN et 8 mois de prolongation d'un contrat doctoral 2021-2024, et un dossier de demande de contrat doctoral a été classé 1er en liste complémentaire en cas de désistement au niveau national.

Pour la campagne 2025, FD aura besoin de connaître le positionnement des établissements sur leur politique de contrats doctoraux Handicap et leur volonté de répondre au prochain appel sur procédure commune avant la réunion de CED du 20 janvier 2025.

Retour des établissements sur les avenants à la charte du doctorat et à la convention individuelle de formation

FD rappelle que les vice-présidences des établissements s'étaient engagés lors de la réunion plénière du CED du 30 janvier 2024 puis celle du 22 avril 2024 d'informer le CED dans un délai raisonnable des modalités de signatures d'avenant des chartes et conventions individuelle de formation des doctorants inscrits avant le 1^{er} septembre 2023. Il n'y a pas eu de retour des établissements à ce jour.

Eugénie Gourichon (INSA Rouen Normandie) intervient sur la signature électronique. La cellule juridique de l'INSA a précisé que dans la mesure où le candidat peut contester le déroulement de la thèse, il faut une signature papier classique ou une signature électronique liée à un outil dédié avec horodatage et identification du signataire. FD précise que ce qui avait été proposé initialement était d'avoir une modalité de signature équivalente à celle des demandes/autorisation de soutenance de SyGAL, qui n'est pas un outil dédié à une signature juridiquement acceptable. Esther Camus (UCN), précise que dans SyGAL, il y a une cascade de validations qui sont des « visas » mais qu'au moment de l'autorisation de soutenance proprement dite, le document est imprimé pour être mis à la signature du président de l'établissement. Françoise Guyot (ULHN) rappelle que depuis la période covid19 de nombreux documents arrivent avec des signatures (doctorant, direction de thèse, direction d'unité) qui ne sont pas des originaux ni des signatures attestées et que seule la signature manuscrite du chef d'établissement doit attester l'ensemble.

Il est donc convenu que pour les avenants de la charte et les conventions individuelles de formation, il faut une signature originale ou une signature attestée par un outil de type « e-sup signature » ? Esther Camus (UCN) indique qu'il faut se rapprocher des DSI de chaque établissement pour en savoir plus sur les aspects pratiques et financiers de l'utilisation d'e-sup sign (coût d'identification de chaque signataire ?). MNP est également chargée de prendre contact avec Jean-Baptiste Perdriel, du pôle numérique de Normandie Université, pour étudier la possibilité d'utiliser des outils de signature authentifiée de Normandie Université.

Budget des ED : 3^e campagne de demandes de reversement aux UR et bilan

MNP présente les derniers chiffres des engagements et demandes de reversement des ED, suivant les données fournies ce jour par le pôle finances de Normandie Université. FD et MNP demandent aux ED d'être vigilantes et d'informer le CED au plus tôt des dépenses envisagées avant la clôture des budgets.

	DN	EGN	HSRT	MIIS	nBISE	NC	NH	PSIME
Budget	10 700,00 €	9 250,00 €	21 450,00 €	25 150,00 €	35 500,00 €	19 350,00 €	23 750,00 €	43 500,00 €
1er reversement	900,00 €	600,00 €	0,00 €	3 316,32 €	17 083,00 €	2 800,00 €	7 315,00 €	10 680,00 €
participation Doctoriales compétences 2024		160,00 €	160,00 €	320,00 €	320,00 €		80,00 €	160,00 €
2e reversement	0,00 €	1 500,00 €	9 272,50 €	8 300,00 €	0,00 €	6 600,00 €	6 511,50 €	4 830,00 €



3e reversement	2 400,00 €	500,00 €	10 161,00 €	7 200,00 €	12 753,00 €	0,00 €	7 967,50 €	10 700,00 €
Conso AE	2 847,48 €	2 011,76 €	1 900,00 €	4 585,82 €	1 371,40 €	4 390,60 €	706,88 €	4 875,35 €
Solde	4 552,52 €	4 478,24 €	-43,50 €	1 427,86 €	3 972,60 €	5 559,40 €	1 169,12 €	12 254,65 €

Eugénie Gourichon (INSA Rouen Normandie) rappelle qu'à l'INSA l'engagement de la dépense sur le budget annuel doit être réalisé avant la mi-novembre faute de quoi aucune modification ne sera possible ni de paiement de facture. Les dates sont sensiblement différentes pour chacun des établissements (fin novembre pour ULHN, fin décembre pour URN) mais doivent s'accorder sur la date la plus précoce de mi-novembre comme indiqué dans la convention pluri-annuelle.

2. Offre de formation doctorale 2024-2025 et budgétisation

MNP présente les nouveautés de l'offre de formation pour 2025 et notamment :

- une offre de formations spécifiques élargie
- un BIP AI qui propose d'ouvrir aux doctorant.es la formation Artificial Intelligence for Science prévue en août 2025 et qui nécessite la prise en charge d'un surcoût de 828 €.
- Une offre de formation en médiation scientifique très large (7 formations et 24 sessions) montées par :
 - Le Dôme : 5 formations et 21 sessions, offre étendue par rapport à l'an dernier
 - Science Action Normandie : 2 formations et 3 sessions
- une première étape de changement dans la formation des doctorant.es à mission d'enseignement par l'Inspé Caen avec le remplacement de « Voix, corps et communication professionnelle », « Conception de syllabus de formation » et « Ingénierie pédagogique ou comment accompagner mes étudiants vers la réussite ? » par « Être à l'aise en situation pédagogique », « Construire ses ressources pédagogiques » et « Faire vivre son enseignement », en appui sur un travail débuté entre MNP et le nouveau directeur adjoint des formations Benjamin Delattre et qui doit se poursuivre en 2025-2026
- la formation sur la propriété intellectuelle qui était en doublon et est désormais reprise en interne par la juriste de Normandie Valorisation ce qui permet d'optimiser cette formation tout en faisant des économies.

Concernant le budget disponible pour ces formations, MNP rappelle que la Région Normandie ne contribue plus au financement de la ComUE, alors que le coût global a augmenté de 9,4 k€ pour 2025.

	2023-2024	2024-2025
Formations transversales	45 programmées 142 sessions 17 sessions annulées 70 % de taux de remplissage 82 358 €	60 demandées 162 sessions 91 720 €
Formations spécifiques	40 programmées 43 sessions 3 annulées 70 % de taux de remplissage 43 593 €	54 demandées 61 sessions 43 714 €

MNP aborde les solutions, déjà discutées en réunion de bilan des formations doctorales (06/2023 et 05/2024), pour optimiser sans pénaliser les doctorant.es. Les pistes sont de :

- Prendre en compte le taux de remplissage 2023-2024 pour adapter le nombre de sessions d'une formation
- Augmenter le taux de remplissage de chaque formation ayant plusieurs sessions (ouverture d'une session uniquement quand la 1^{re} session a été réalisée ; ouverture des formations en distanciel à l'ensemble des doctorant.e-s du territoire ; organiser certaines formations à faible effectif une année sur deux ; basculer des formations en distanciel, ouvertes à tou-te-s si le taux de participation est faible à une certaine échéance...)
- Lutter contre le « non-désistement »
- Condenser la durée de certaines formations



- Réduire le nombre de formateurs-rices quand il y a plusieurs intervenant-e-s

Vincent Hardy (ED PSIME), propose que l'ED PSIME finance la formation Artificial Intelligence for Science du BIP AI au bénéfice de l'ensemble des doctorants intéressés. Vincent Hardy confirme que le fait de programmer certaines formations une année sur deux est une bonne pratique qui fonctionne bien. Jean-Luc Lamotte (ED MIIS), appuie la mise en place de la formation du BIP AI.

La formation de FLE à Rouen est réalisée par une personne de l'ESIGELEC qui est rémunérée en vacances. John Guaschi (ED MIIS) indique qu'un doctorant étranger de Cherbourg a eu des soucis pour suivre la formation de FLE sur Caen l'an dernier car elle était organisée en présentiel. Esther Camus (UCN) se renseigne pour savoir si cette année la formation FLE dispensée par le Carré International est dispensée en modalités distancielles comme pour le site de Rouen.

Hélène Sannier (représentante des doctorants de l'ED NH), pointe que les formations n'ont pas souvent lieu le mercredi ou pendant les congés scolaires ce qui est pénalisant pour les doctorant.es qui enseignent dans le secondaire et qui ne peuvent pas forcément se libérer. FD est conscient de cette problématique mais rappelle que le planning des formations ne laisse quasiment aucun espace libre du lundi au vendredi. Plusieurs pistes sont à envisager et notamment d'identifier les modules à prioriser sur ces créneaux particuliers ou de proposer une alternance d'une année sur l'autre entre les jours de formations pour qu'un.e doctorant.e puisse suivre les modules d'intérêt au cours de son doctorat sans difficulté liée à son statut. Françoise Guyot (ULHN) s'inquiète de savoir si l'information sur certains programmes de formations internes à l'UHN, et notamment les formations d'appui à la pédagogie, ouvertes à tous les personnels de l'ULHN ; la discussion qui s'en suit reflète la nécessité d'une amélioration de ce type d'information aux Ed et aux doctorants.

3. Offre de service de PhDOOC

MNP relaye l'information reçue par Sandrine Maviel (UCN) sur une formation à la poursuite de carrière pour les doctorants portée par l'association PhDOOC. Cette association créée en 2016 est composée de 30 bénévoles et un salarié depuis 2022. PhDOOC a créé un MOOC « Doctorat et poursuite de carrière » en 2016, avec 3000 participants par saison. Ce MOOC est accessible à tous, en français et en anglais, en ligne, gratuitement avec :

- cinq unités transverses : État des lieux, Compétences, Projet professionnel, Marché caché, Marché ouvert
- et des unités optionnelles plus ciblées : Académique, Innovation sociale, Entrepreneuriat, Santé mentale, Changement de cap, Métiers du numérique, Métiers du conseil

Le MOOC propose des contenus et activités, webconférences en direct, challenges, quiz et activités pair à pair sur le projet professionnel. C'est un MOOC collaboratif pour favoriser les échanges et les collaborations via des forums, des webconférences, le guide du doctorat enrichi par les participants, un groupe DISCORD et des GT.

La saison 9 démarre le 14 janvier 2025, inscriptions ouvertes sur phdooc.moocit.fr. Les nouveautés : PhD et les métiers du numérique et Mission d'expertise, doctorat et conseil disponibles en anglais). MNP indique qu'il est possible de devenir partenaire et de proposer le parcours avec une attestation de réussite, soit :

- en souscrivant à un nombre déterminé de parcours avec un suivi des inscriptions, des propositions d'animation et les attestations de réussite, au prix de 50 euros par doctorant.e (minimum 25 inscriptions) ;
- soit en subventionnant le projet PhDOOC à hauteur de 2 600 euros et permettre à tout doctorant de bénéficier du MOOC, des animations de la communauté et de l'attestation (dans la limite de 150 parcours). Il y a 14 universités partenaires

MNP et FD demandent si des doctorant.es seraient intéressé.es pour tester ce MOOC, sous réserve d'une diversité des disciplines et parcours de ces doctorant.es. Françoise Guyot (ULHN) se demande s'il y a une redondance avec des formations déjà proposées sur le catalogue. Vincent Hardy (ED PSIME), propose de faire tester le dispositif en prenant 25 inscriptions à 50 € et en demandant aux doctorants siégeant dans les conseils d'ED de s'inscrire pour avoir leur retour. La discussion est ouverte aux représentants des doctorants qui semblent très intéressés par ce MOOC. Hélène Sannier (ED NH) indique qu'elle s'est inscrite et se demande si c'est tenable pour un doctorant sachant que le MOOC est animé du 14 janvier au 17 mars 2025, à raison de deux heures par semaine. Charles Nicaud (Normandie Doc), précise que Normandie Doc est partenaire de PhDOOC et que le MOOC reste ouvert jusqu'en août et qu'il est donc possible de le suivre sur une période de plus de six mois. Il est convenu qu'il sera proposé à l'ensemble des ED de faire tester de MOOC par les doctorants élus dans leurs conseils (MNP se rapprochera par mail des ED dans ce sens). La question de la budgétisation reste ouverte.



4. Présentation du programme de parrainage Master-Doctorat (URN)

FD donne la parole à Cindy Carrein-Lerouge et Anaïs Ropiteaux de l'URN pour la présentation du programme de parrainage Master-Doctorat. Ce programme s'inscrit dans un cadre large « Ambition et réussite » financé par le dispositif Normandie Sup de la Région Normandie. L'objectif est de soutenir la réussite étudiante et la poursuite d'étude dans les établissements, à travers un parrainage pour l'ensemble des étudiants. Le contexte est la stagnation du nombre d'étudiants en doctorat s'inscrivant dans les établissements normands et la réduction du nombre d'étudiants ayant réalisé un master dans l'établissement en Normandie et réalisant un doctorat dans ce même établissement. Le programme a pour but d'inciter à la poursuite d'étude en doctorat au sein de l'établissement avec une approche pair à pair. L'idée est qu'un.e étudiant.e de master qui souhaiterait réaliser un doctorat à l'URN puisse être parrainé par un.e doctorant.e de l'établissement, ce qui doit permettre de soutenir la persévérance des étudiants, favoriser la réussite académique, pouvoir valoriser le parcours étudiant, et encourager et favoriser le bien-être des étudiants dans la période charnière entre master et doctorat.

Les missions des doctorants parrains, inscrits en deuxième année de doctorat, seraient qu'ils apportent une information précise sur ce qu'est la poursuite d'étude en doctorat, les motivations qu'ils ont eues et les actions réalisées en partageant des conseils. Le filleul doit s'engager à être à l'écoute et de participer aux événements proposés. Chaque partie doit s'engager sur le maintien du lien sur l'ensemble du parcours d'accompagnement et d'être force de proposition pour accentuer et entretenir ce lien. Le parrain sera amené à développer des compétences de communication, de relations inter-personnelles et de soutien. Le filleul doit apprendre davantage sur la poursuite d'études en doctorat et l'amener à augmenter sa confiance en soi.

Une adresse de contact « parrainage.etudiants@univ-rouen.fr » est d'ores et déjà active pour tout renseignement. Les outils de communication, en cours de finalisation, seront envoyés aux ED et CED ainsi qu'aux responsables de masters de l'URN. Une trentaine de places de parrains est envisagée dans un 1^{er} temps avec des inscriptions d'ici fin novembre 2024, suivie d'une mise en place d'une rencontre parrains-filleuls lors d'un événement en décembre et une poursuite du lien au cours du printemps 2025. Une possibilité serait de proposer un crédit d'heures d'équivalence de formations par les ED pour ce parrainage.

Françoise Guyot (ULHN) se questionne sur l'objectif de la poursuite d'études sachant que de nombreux étudiants ne poursuivent pas en doctorat alors qu'ils avaient envie de s'inscrire en doctorat (absence de financement, sujets éloignés d'une problématique de doctorat, ...). Cindy Carrein-Lerouge précise que cet aspect reste du domaine de l'accompagnement par des enseignants-chercheurs (responsables de master, directions de thèse, ...). Le rôle du parrain sera bien de préciser son expérience personnelle et de renvoyer le filleul vers des contacts ressources expérimentés pour des questions dépassant ses missions dans ce parrainage. Damase Mouralis (ED HSRT) suggère que le parrainage puisse être élargi à une promotion de master plus qu'à un seul individu et d'y inclure les étudiants de L3. Vincent Hardy se pose la question de savoir s'il y a un positionnement coordonné de ce dispositif par rapport aux graduate schools, ce qui n'est pas encore réalisé. FD rappelle qu'il est primordial de bien structurer ce dispositif d'un point de vue temporel en lien avec les autres dispositifs de présentation du doctorat mis en place à l'URN et portés par Laurence Puechberty.

5. Formation encadrement et animations café-doctorat

FD rappelle aux membres du CED qu'une formation à l'encadrement avait été organisée sous l'égide de la précédente direction du CED, Pierrick Gandolfo. Cette formation avait été externalisée en 2021 en faisant appel à l'association Adoc-Métis et avait reçu un accueil plutôt positif sur le contenu mais le coût de cette formation avait orienté les ED et le CED à se positionner sur le renouvellement d'une formation à l'encadrement dans le cadre d'une organisation en interne. Les discussions régulières avec els Ed et les établissements en CED depuis cette décision n'ayant pas permis la structuration d'une formation proposée par le collectif, FD indique qu'il va proposer un module de formation à l'encadrement au nom du pôle formation doctorale de Normandie Université. Ce module sera organisé en deux demi-journées séparées d'environ deux semaines, avec une 1^{ère} demi-journée pour aborder l'évolution du cadrage réglementaire du doctorat, les résultats d'enquêtes nationales et régionales les plus récentes, les attentes actuelles des doctorants, les résultats d'insertion professionnelle et d'un certain nombre de points d'attention et 2) une étude de cas de situations de doctorants à commenter et à traiter tant dans une modalité de proposition pour sortir de la problématique que d'une méthodologie qui aurait permis de ne pas se retrouver dans une situation difficile. Une 1^{ère} session sera programmée avant la fin 2024 sur le site de Rouen (grâce au soutien de Laurence Puechberty) puis d'autres sessions suivront sur les autres sites. Les établissements et les ED auront la possibilité de mettre en place des incitations ou des obligations de suivi en fonction de leur politique. Gilles Raoul-Cormeil (ED DN) se pose la question de savoir si dans le cadre de la préparation à l'HDR il est plus opportun de suivre cette formation lors de la préparation ou après l'obtention de leur HDR. Les deux sont possibles bien évidemment, y compris que des collègues HDR depuis longtemps suivent cette formation. Laurence Puechberty indique que la prise en charge des frais d'inscription à l'HDR sont prise en charge par l'URN s'il y a suivi de cette formation. Françoise Guyot se demande si les ED ont la possibilité d'obliger de suivre



cette formation ou d'avoir une attitude d'incitation ; actuellement la formation a pour seul objectif d'aider les ED, les unités de recherche et les établissements. Le fait que les établissements normands se soient positionnés différemment sur les procédures d'HDR rend difficile une généralisation de procédures d'obligation.

Une seconde animation est également proposée par le pôle formation doctorale de Normandie Université, les cafés-doctorat, dont l'objectif est de faire du partage d'expérience autour du doctorat dépassant le cadre du CED, et d'y inclure les directions de thèses ou les doctorants en fonction des sujets. Des sessions mixtes (doctorants et encadrants) semblent être plus difficiles à mettre en place. FD précise que la forme proposée est un format court d'une heure en partie en présentiel et en partie à suivre à distance sur inscription et disponible par la suite en visionnage pour l'ensemble de la communauté. Les thématiques devront être définies à l'avance. Les membres du CED se prononcent en faveur du lancement de cette animation.

6. Questions diverses

Une question diverse a été remontée sur un cas particulier d'un doctorat en cours à l'URN dont la direction de thèse est en congés de maladie de longue durée et/ou avec récurrences et qui se traduit par une absence totale de toute réponse au doctorant qui sollicite sa direction. Une solution se doit d'être proposée au doctorant à court terme. L'adjonction d'une co-direction de thèse est bien évidemment la plus naturelle, mais dans ce cas précis, l'accord de la direction de thèse pour une telle adjonction peut poser problème s'il n'y a pas de retour de la direction de thèse. FD propose que la direction de l'ED concernée contacte la direction de thèse pour que celle-ci propose dans un délai précis à définir une co-direction responsable de l'accompagnement du doctorat pendant l'absence de la direction principale et qui si ce délai est dépassé, la direction d'ED prend la responsabilité de proposer et gérer l'adjonction d'une co-direction de thèse sans accord explicite de la direction de thèse. La direction et direction-adjointe de l'ED concernée indique que le CSI a donné son aval pour une réinscription mais ne voit pas comment le CSI pourrait contacter la direction de thèse de manière plus efficace.

Françoise Guyot (ULHN) rappelle qu'en cas d'arrêt de maladie, la personne en arrêt n'est pas censée être contactée. La situation est alors problématique pour le doctorant car il risque de ne plus avoir de direction de thèse sur laquelle s'appuyer. Le règlement d'une situation de ce type nécessite de définir avec précision le délai acceptable en gardant à l'esprit l'intérêt du doctorant. Michaël Aubert propose que l'on s'appuie également sur la direction d'unité et/ou le conseil de l'unité de recherche pour proposer une co-direction. L'appel au CSI est également possible s'il s'agit de trouver une co-direction à l'extérieur de l'unité de recherche.

La proposition finale construite collectivement est la suivante : l'équipe de direction de l'ED concernée contacte la direction de thèse, si possible par téléphone, pour que celle-ci propose dans un délai précis une co-direction responsable de l'accompagnement du doctorat pendant l'absence de la direction principale. Cette démarche doit inclure dès cette étape la direction de l'unité de recherche. L'ED peut également se renseigner auprès du CSI si les membres du CSI connaissent une personne qui pourrait assumer une telle codirection. Si le délai est dépassé, la direction d'ED prend la responsabilité de proposer et gérer l'adjonction d'une co-direction de thèse, en concertation avec la direction d'unité, qui devra être validée par le chef d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, FD clos la réunion du CED à 17h30.

